

PUBLIC CIBLE

Les familles avec enfants âgés de 0 à 6 ans usagers de la structure multi accueil collectif et familial et les enfants âgés de 3 à 6 ans usagers de l'accueil de loisirs sans hébergement maternel dont enfants de familles à bas revenus, enfants issus du quartier prioritaire (contrat ville), enfants souffrant d'un handicap ou maladie chronique

PERIODE

Action renouvelée chaque année de 2017 à 2020

TERRITOIRE CONCERNE

La commune

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Commune de Porto-Vecchio a conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud une Convention Territoriale Globale de services aux familles, convention de partenariat qui vise à définir le projet stratégique du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre, à renforcer la cohérence des interventions de la CAF, de la commune et des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant sur le territoire. Elle favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle s'appuie sur l'élaboration d'un diagnostic partagé avec les partenaires concernés dont l'objectif est d'identifier les besoins prioritaires et les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart entre l'offre et les besoins.

Les objectifs sont :

- d'aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- de soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- d'accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- de favoriser l'accès au droit et lutter contre le non recours aux prestations familiales et sociales.

En ce qui concerne le volet petite enfance, il a été prévu d'intégrer des actions Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) du CD2A au sein de notre structure multi accueil, d'intégrer dans les structures existantes les enfants de familles fragilisées par les événements de la vie (enfants souffrant de handicap et de maladie chronique, familles à bas revenus), accompagner la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

C'est une offre basée sur l'Universalisme proportionnée car elle est destinée à tous les enfants de 0 à 6ans dans la limite des places disponibles avec un accueil d'enfants souffrant de handicap, de maladie chronique et d'enfants de familles disposant de revenus modestes

Action
PROPORTIONNÉE

CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA REDUCTION DES INEGALITES DE SANTE

Accueil des enfants souffrant de handicap et de maladie chronique compatible avec la vie en collectivité sous réserve que l'établissement dispose des moyens indispensables pour leur apporter la totalité des soins particuliers que leur état de santé exige
« Cette action a été pensée afin de faciliter l'égal accès de tous aux structures »

TRANSVERSALITE DE LA POLITIQUE

Plans : Contrat Local de Santé, Atelier Santé Ville, Contrat de Ville + Convention Territoriale Globale de Services aux Familles

PARTENAIRES

A Af Corse du sud- service PMI du Conseil Départemental 2a

Pour plus d'information ...

Rose Marie Cauvin : Directrice Action et Affaires Sociales

Mail : rose-marie.cauvin@porto-vecchio.fr